

5628/82

Charette

"Le temit"

envoi du gouvernement

S/S.

Avril 1925.

Bruxelles , le 22 avril 1929.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre lettre N° 1522 du 2 mars dernier, Administration des Beaux-Arts, des Lettres et des Bibliothèques Publiques, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la Section de l'Art Moderne de la Commission directrice, en sa séance du 20 courant, a émis un avis défavorable à l'entrée dans nos collections du tableau de M. Franz Charlet, intitulé Le Tennis.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts,

BRUXELLES.

Le Teuuis par M. Franz Phollet  
présenti par le Ministère.

Le Ministère vous fait savoir que M. Franz  
Phollet lui a rappelé que lorsqu'il a vendu au  
Gouvernement belge son tableau représentant  
le Braymont et sa famille il a consenti à  
avoir son prix de 25000 à 10.000 f. à  
la condition expresse que cette œuvre figurât  
au Musée de Bruxelles. Le tableau ayant été  
mis en dépôt au Musée de <sup>Château de</sup> Couvain, M. Phollet  
a demandé à M. le Ministre de lui adresser à  
Bruxelles à la Commission du Musée une autre  
copie, Le Teuuis, - faisant remarquer que  
les engagements pris ne sont plus observés,  
Nos papiers qui pour la raison qui nous fait  
alléguer la distribution de M. le Directeur le  
tableau Le Braymont et sa famille, la  
seul on ne sera pas ainsi distribués. Le Teuuis  
dans nos galeries où M. Franz Phollet est  
toujours représenté par son tableau La Femme  
du pêcheur.

Attenu hay

MINISTÈRE  
DES  
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION  
DES  
Beaux-Arts, des Lettres  
et des  
Bibliothèques publiques

DIRECTION

<sup>e</sup> Section

N° 1322.

Bruxelles, le 2 - MARS 1925 192  
16, Boulevard de Waterloo

*M. Charlet*

Messieurs,

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse  
la date et le numéro de la dépêche, ainsi que  
l'indication de l'Administration.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. Franz Charlet, artiste-peintre, m'a rappelé que lorsqu'il a vendu au Gouvernement Belge son tableau représentant "Le Bourgmestre X et sa famille" il a consenti à ramener son prix de 25.000 à 10.000 frs, à la condition expresse que cette oeuvre figurerait au Musée de Bruxelles.

Le tableau après avoir été admis par la Commission ayant été éliminé et placé en dépôt au Musée de Courtrai M. Charlet fait remarquer que les engagements pris ne sont plus observés.

Dans ces conditions et désireux, comme il est compréhensible, d'être représenté dans nos collections nationales M. Charlet m'a demandé de l'autoriser à soumettre à la Commission du Musée une autre de ses oeuvres, "Le Tennis" qui en général on juge supérieure à la toile qui a cessé de figurer dans les galeries.

Je vous prie, Messieurs, de bien vouloir examiner cette oeuvre et de me faire connaître l'avis de votre Collège quant à son admissibilité dans les collections du musée.

Agréez, Messieurs, l'expression de mes sentiments très distingués.

LE MINISTRE.

*Procy*

à la Commission directrice  
du Musée royal des Beaux-Arts  
(Section de Peinture Moderne)  
Bruxelles.